



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le **18 AVR. 2023**

Monsieur le Préfet

aux destinataires in fine

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le bassin versant de l'Authie est marqué par différents types d'inondation, comme l'illustrent les débordements de cours d'eau et remontées de nappe qu'a connu le territoire en 2001, ainsi que les épisodes de ruissellement de ces dernières années.

Pour une cohérence des mesures et des études, il est apparu nécessaire de mener une réflexion globale à l'échelle du bassin versant de l'Authie.

Afin d'étudier la nécessité d'élaborer un plan de prévention des risques naturels d'inondation sur la vallée de l'Authie, une étude d'opportunité a été lancée le 25 juin 2019 sur les 164 communes de son bassin versant dont 81 communes dans le département de la Somme et 83 communes dans le département du Pas-de-Calais. Cette étude a été menée par la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en étroite collaboration avec celle du Pas-de-Calais. Elle a été réalisée par le bureau d'étude Prolog Ingénierie pour les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement, et par le bureau de recherches géologiques et minières pour l'aléa remontée de nappe.

Suite à cette démarche et par courrier du 21 juillet 2022, les différentes cartographies des aléas débordement de cours d'eau et ruissellement caractérisés ont été portées à votre connaissance.

Des études complémentaires plus poussées ont été réalisées sur 4 communes : Conchil-le-Temple (62), Doullens (80), Vron (80) et Saint-Acheul (80) afin d'affiner la connaissance des aléas. Ces études ont modifié les cartes d'aléas de 19 communes sur le bassin versant de l'Authie dont 14 sur le département de la Somme : Authieule, Béalcourt, Doullens, Frohen-sur-Authie, Gezaincourt, Heuzecourt, Le Meillard, Maizicourt, Montigny-les-Jongleurs, Nampont, Quend, Saint-Acheul, Villers-sur-Authie et Vron. Je porte à votre connaissance l'ensemble de ces nouvelles cartes qui se substituent, pour les communes concernées, aux cartes précédemment notifiées.

Ces éléments de connaissance ont vocation à compléter les diagnostics des démarches de planification en cours et, le cas échéant, appuyer la révision des documents d'urbanisme exécutoires que vous jugerez utile d'engager.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en matière d'application des droits des sols, le principe de précaution doit prévaloir. Dans les secteurs nouvellement identifiés soumis à l'aléa, je vous demande d'appliquer, au besoin, l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

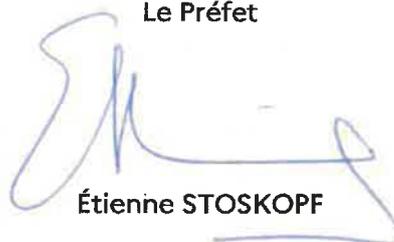
Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cette étude sur le site des services de l'État dans la Somme : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques/Risques-naturels/Porter-a-connaissance-des-aleas-dans-la-Somme/PaC-inondations-BV-Authie>

Cette étude sera suivie d'un ou plusieurs plans de prévention des risques sur les communes les plus impactées par le phénomène inondation.

Les services de l'État, en particulier ceux des directions départementales des territoires et de la mer de la Somme et du Pas-de-Calais, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner sur ces dossiers.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de toute ma considération.

Le Préfet



Étienne STOSKOPF

Liste des destinataires :

Les 2 communautés de communes et communauté d'agglomération de la Somme concernées

- Mme Christelle Hiver, présidente de la communauté de communes Territoire Nord Picardie
- M. Claude Hertault, président de la communauté de communes du Ponthieu Marquenterre